



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Soudan souhaite que le point 56 du paragraphe 3 de l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (S/2018/10), intitulé « Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan » (S/3963), continue à figurer parmi les questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de Sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Omer Dahab Fadh Mohamed

